

# DÉGÂTS DES EAUX : COMMENT RÉAGIR ? J'AI PROVOQUÉ LE DÉGÂT DES EAUX

## 3 ÉTAPES

Je rencontre mon voisin pour  
remplir le constat amiable



J'envoie 1 exemplaire du  
constat à **MON ASSUREUR**  
et 1 copie à mon agence  
MACONhabitait



C'est l'assureur de mon  
voisin qui le rembourse après  
les réparations

**L'INFO PLUS :**  
Il n'existe pas de Bonus/Malus pour les  
contrats multirisques Habitation

### Siège

211, rue Kennedy - CS 60311  
71011 Mâcon Cedex  
Tél : 03 85 21 63 63 - Fax : 03 85 21 63 50  
contact@macon-habitat.com

### Agence Centre-Nord

3 Bd des États-Unis  
71000 Mâcon  
Tél : 03 85 21 35 03  
Fax : 03 85 21 35 12  
agencecentrenord@macon-habitat.com

### Agence Sud

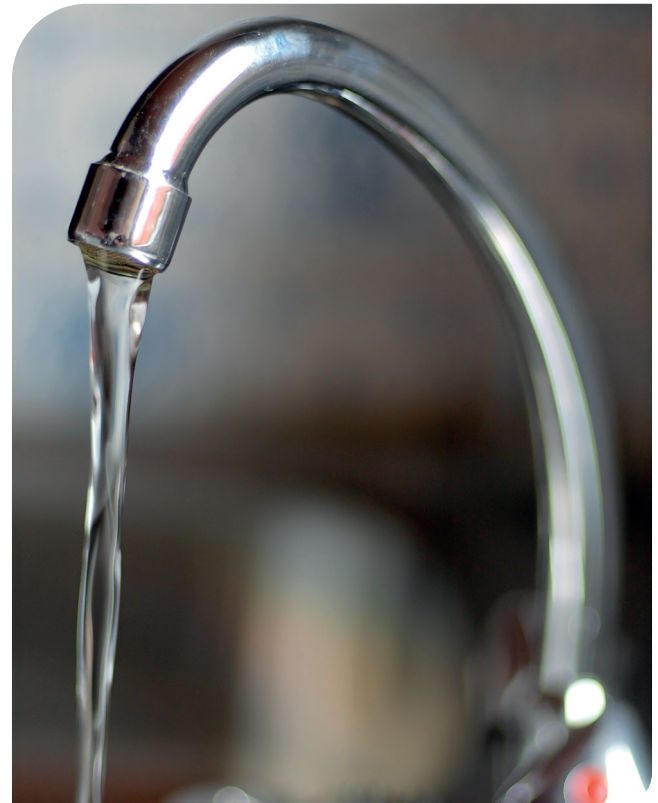
77, rue de Lyon  
71000 Mâcon  
Tél : 03 85 21 01 00  
Fax : 03 85 21 01 05  
agencesud@macon-habitat.com

### Sites extérieurs

58, av. Edouard Herriot  
71000 Mâcon  
Port : 06 84 02 68 65  
contact@macon-habitat.com

Mh  
Mâcon Habitat

## DÉGÂTS DES EAUX : COMMENT AGIR ?



[www.macon-habitat.com](http://www.macon-habitat.com)

# DÉGÂTS DES EAUX : COMMENT RÉAGIR ?

## JE SUBIS LE DÉGÂT DES EAUX

### QUE DOIT-ON FAIRE ?



#### Pour une fuite provenant du logement d'un voisin

Je prends contact avec **mon voisin responsable du dégâts des eaux**



Nous remplissons ensemble le constat (3 exemplaires)

- Mon voisin garde un exemplaire
- J'adresse 1 exemplaire à **MON ASSUREUR** dans les 5 jours suivant le constat
- J'adresse le 3<sup>ème</sup> volet du constat à mon agence MACOhabitat

#### Pour une fuite provenant de l'immeuble ou des parties communes

Je prends contact avec **mon agence MACONhabitat**



Nous remplissons ensemble le constat (3 exemplaires)

- Je garde 1 exemplaire que j'adresse à **MON ASSUREUR**
- J'envoie les deux autres exemplaires à mon agence MACONhabitat

### ET APRÈS ?



#### Avant les réparations

Je fais faire des devis pour estimer les travaux à réaliser  
Je les envoie à **MON ASSUREUR**



Selon le montant des devis, **MON ASSUREUR** :

- m'autorise à faire les travaux
- OU**
- demande le passage d'un expert pour confirmer les devis

#### Après les réparations

Je transmets les factures à **MON ASSUREUR**



C'est **MON ASSUREUR** qui me rembourse les dégâts

- J'adresse une copie des devis et des factures à mon agence MACONhabitat qui pourra si elle le souhaite venir constater la remise en état du logement

**Si le sinistre n'est pas déclaré, les travaux de remise en état seront à la charge du locataire lors de son départ**